



## Palestine

FICHE-INFO ECHO

### Faits & chiffres

- 4,5 millions de personnes vivant en Palestine
- 1,8 million de personnes dans la bande de Gaza, dont 1,2 million de réfugiés.
- 137 600 maisons palestiniennes détruites après l'assaut militaire de 2014 sur Gaza
- Environ 300 000 Palestiniens vivant dans la zone C en Cisjordanie.

### Financement humanitaire de la Commission européenne en 2015 :

€25 millions

Aide humanitaire et protection civile

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email :

[echo-info@ec.europa.eu](mailto:echo-info@ec.europa.eu)

Site internet :

<http://ec.europa.eu/echo>



\* Toutes les dernières  
fiches-info ECHO:  
[bit.ly/echo-fi](http://bit.ly/echo-fi)



Crédit photo : Shareef Sarhan/UNRWA

### En bref

- Le blocus israélien de Gaza et l'occupation de la Cisjordanie ont conduit à une **crise humanitaire prolongée** pour la population palestinienne.
- L'aide humanitaire de l'UE en Palestine est régie par le **droit international humanitaire (DIH)** et la législation internationale des droits de l'Homme, et a pour objectif d'apporter une aide et d'assurer la protection des populations palestiniennes vulnérables.
- Le financement humanitaire de la Commission européenne en Palestine permet d'**apporter une aide d'urgence** aux personnes expulsées et/ou victimes de démolitions, d'organiser des services de base et d'assurer une aide juridique et un plaidoyer en faveur du maintien et du respect du droit international humanitaire et de la législation des droits de l'Homme en Palestine.
- Après les combats de l'été 2014 à Gaza qui ont résulté en plus de 2000 blessés, pour la plupart des civils, en des déplacements de population en masse et en des destructions à grande échelle, la reconstruction n'a pas encore commencé à Gaza. La Commission finance à Gaza des projets humanitaires qui organisent une aide **au logement, des soins de santé, des services d'eau et d'assainissement, une aide alimentaire, et des activités de préparation aux catastrophes et de protection.**
- Les **démolitions et confiscations de domiciles** et de biens résultant de l'expansion des colonies israéliennes, ont fait croître la vulnérabilité socio-économique en Cisjordanie et mis de nombreuses familles à la rue, sans aucune ressource (ni revenus, ni moyens de subsistance).

## Situation et besoins humanitaires

Après plus de huit ans et trois phases de conflit actif (la dernière datant de l'été 2014), le blocus de la bande de Gaza imposé par Israël continue d'avoir des répercussions sur le quotidien et les moyens de subsistance de la population de Gaza, plongeant beaucoup de gens plus profondément dans la pauvreté et le chômage. Environ 80 % des personnes vivant à Gaza (1,8 million en tout) dépendent désormais de l'aide extérieure.

Les récentes hostilités dans la **bande de Gaza** en juillet et août 2014 ont résulté en un grand nombre de victimes civiles et conduit au déplacement en masse de plus d'un demi-million de personnes. Plus de 137 600 maisons furent endommagées ou détruites. Il y a à Gaza plus de 7000 restes d'explosifs de guerre qui continuent de blesser et menacer la population civile. Pendant la guerre, l'importante mortalité parmi les civils, le bombardement des hôpitaux et écoles, et les assassinats de travailleurs humanitaires ont suscité une inquiétude quant au non-respect du droit international humanitaire.

Le très lent rythme de rétablissement et de reconstruction est lié au blocus toujours en cours et à un processus très lourd d'importation temporaire des matériaux de construction.

2,65 millions de personnes vivent en **Cisjordanie**. Les Palestiniens vivant à Jérusalem-Est, en zone barrière (seam zone) - entre le Mur et la ligne verte de l'armistice de 1949 - et dans la zone C (qui représente 60 % du territoire cisjordanien et qui est complètement sous contrôle d'Israël), doivent faire face aux pressions toujours plus grandes de l'occupation israélienne. Les restrictions de circulation et d'accès, les démolitions d'habitations et de moyens de subsistance, les transferts forcés, et la violence des colons israéliens, font croître la vulnérabilité socio-économique de la population en termes d'accès aux services de base, de moyens de subsistance, d'aide juridique et de protection. Les Palestiniens sont séparés de leurs terres, familles, écoles, hôpitaux, lieux de travail et lieux de culte, en conséquence des restrictions imposées à leur liberté de circulation.

## Réponse de l'Union européenne

**Les fonds humanitaires consacrés à la Palestine en 2015 s'élèvent à € 25 millions.**

Jusqu'ici, **€ 5,5 millions** ont été alloués à une aide juridique aux familles vivant dans la zone C et à Jérusalem-Est, à une réponse d'urgence aux démolitions et expulsions, et à la coordination des partenaires humanitaires. **€ 18,5 millions** ont été investis dans des projets à Gaza.

Suite aux combats de 2014, l'aide humanitaire de la Commission à Gaza s'attèle à répondre aux besoins des populations palestiniennes les plus vulnérables et les plus affectées par la guerre. Ces fonds permettent d'organiser un **hébergement, des soins de santé, une sécurité alimentaire, une protection, et des services d'eau et d'assainissement**. L'aide humanitaire globale de la Commission à Gaza en 2015 atteindra plus de 200 000 personnes.

Depuis 2000, le service de la Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile (ECHO) a investi un total de **€ 700 millions d'aide humanitaire** dans la réponse aux besoins fondamentaux de la population palestinienne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.



## L'aide humanitaire de la DG ECHO se concentre sur :



**La sécurité alimentaire**, par le biais d'une aide en nature ou en espèces pour soutenir les ménages. À Gaza, le Programme alimentaire mondial (PAM), Première Urgence – Aide médicale internationale et Oxfam GB distribuent des coupons alimentaires aux Palestiniens déplacés.



**L'eau et l'assainissement**, par le biais d'approvisionnements en eau par camion. À Gaza, le Comité international de la Croix-Rouge et Oxfam GB répondent aux conséquences désastreuses de l'offensive israélienne de 2014 en organisant des distributions d'eau potable et un assainissement de base.



**Une aide immédiate** sous forme d'un logement d'urgence et d'articles ménagers de première nécessité est proposée aux familles de Cisjordanie, victimes de démolitions, d'expulsions ou de confiscations de biens. À Gaza, des solutions d'hébergement sont organisées par l'UNRWA et le Norwegian Refugee Council pour les personnes vivant au sein de familles d'accueil ou dans les refuges d'urgence.



**La santé en contexte de crise**, avec des mesures comme l'évacuation et le traitement des blessés, l'organisation de services d'urgence dans les hôpitaux et leur approvisionnement en fournitures médicales, est prise en charge par le Comité international de la Croix-Rouge. Cette réponse d'urgence s'est avérée cruciale lors de la dernière guerre à Gaza, quand le système de santé s'est retrouvé extrêmement compromis. Des services médicaux d'urgence furent aussi organisés dans les principaux hôpitaux, avec notamment la mise en place de services ambulanciers, la présence d'équipes chirurgicales et la livraison de médicaments et fournitures jetables.



**La protection** des populations est assurée par l'organisation d'une assistance et de conseils juridiques, ainsi qu'un accès à l'information pour les Palestiniens déplacés ou qui risquent de l'être. Cette protection est assurée grâce à la présence et au travail de suivi des organisations internationales dans les zones à risque en termes de violations du droit international humanitaire (DIH).



**Un plaidoyer et une coordination humanitaires**, afin de garantir un enregistrement systématique et collectif de tous les incidents relatifs à des violations du DIH ayant un impact humanitaire direct sur les populations de la zone C, de Jérusalem-Est et de Gaza. Ceci comprend des efforts de suivi et de rapport pour tout cas de démolition de domiciles et de structures ou moyens de subsistance, tout cas de violence de la part des colons, ou encore tout cas de restriction imposée à la liberté de circulation.

